

FACTURATION RESTAURATION SCOLAIRE

Calendrier de facturation 2025-2026

Périodes concernées	Dates d'envoi des avis	Délai de paiement	Dates de prélèvement automatique
Septembre	Mi-octobre	1 mois	05/11/2025
Octobre	Mi-novembre	1 mois	05/12/2025
Novembre	Mi-décembre	1 mois	05/01/2026
Décembre	Mi-janvier	1 mois	05/02/2026
Janvier	Mi-février	1 mois	05/03/2026
Février	Mi-mars	1 mois	06/04/2026
Mars	Mi-avril	1 mois	05/05/2026
Avril	Mi-mai	1 mois	05/06/2026
Mai	Mi-juin	1 mois	06/07/2026
Juin - juillet	Mi-juillet	1 mois	05/08/2026

Si vous avez choisi le « prélèvement automatique », l'indication figure en bas de la facture sous le titre « talon de paiement ». Dans ce cas, aucune action supplémentaire de votre part n'est nécessaire lors de la réception de votre avis des sommes à payer (ASAP).

Si vous avez choisi le paiement par carte bancaire, vous pourrez payer en ligne via PAYFIP, dont les références sont indiquées au recto de l'ASAP. Les autres moyens de paiement sont indiqués au verso.

Pour tout changement d'information concernant le payeur (identité, adresse, mode de paiement, RIB...), un téléservice dédié est accessible sur le portail famille durant toute l'année scolaire.

Votre quotient familial est calculé une fois par an.

Les modifications de régime (passage en externe) ou de forfait (jours de consommation) ne sont possibles qu'à la fin de chaque trimestre, sur le portail famille, pour une application au trimestre suivant, selon le calendrier ci-dessous :

Périodes concernées	Campagne	Dates d'effet du changement
Trimestre 2	1 ^{er} au 14 décembre 2025 inclus	5 janvier 2026
Trimestre 3	1 ^{er} au 12 avril 2026 inclus	4 mai 2026

Les modifications de régime (passage en externe) ou de forfait (jours de consommation) ne sont possibles qu'à la fin de chaque trimestre, sur le portail famille, pour une application au trimestre suivant, selon le calendrier ci-dessous :

Une régularisation de « + 5 € », correspondante au coût de la carte, a été ajoutée à la facture de septembre pour les élèves de 6e, ainsi que pour les élèves de tous les niveaux des deux nouveaux collèges Jean-Jacques Barbaux à Jouy-le-Châtel et Joséphine Baker à Bussy-Saint-Georges.

Forfaits mensuels 2025 - 2026

Quotient familial mensuel	Valeur max du QF	Prix mensuel forfait 1j/sem	Prix mensuel forfait 2j/sem	Prix mensuel forfait 3j/sem	Prix mensuel forfait 4j/sem
QF1	150	4,17 €	8,33 €	12,38 €	16,42 €
QF2	151-300	5,15 €	10,29 €	15,29 €	20,29 €
QF3	301-450	6,20 €	12,39 €	18,41 €	24,43 €
QF4	451-600	6,69 €	13,37 €	19,86 €	26,36 €
QF5	601-750	8,37 €	16,73 €	24,86 €	32,98 €
QF6	751-900	9,42 €	18,83 €	27,98 €	37,12 €
QF7	901-1050	10,47 €	20,93 €	31,10 €	41,26 €
QF8	1051-1200	11,55 €	23,10 €	34,32 €	45,54 €
QF9	1201-1350	12,60 €	25,20 €	37,44 €	49,68 €
QF10	1351-1500	13,65 €	27,30 €	40,56 €	53,82 €
QF11	1501-1650	14,70 €	29,40 €	43,68 €	57,96 €
QF12	1651-1800	15,75 €	31,50 €	46,80 €	62,10 €
QF13	1801-1950	16,80 €	33,60 €	49,92 €	66,24 €
QF14	>1951	17,85 €	35,70 €	53,04 €	70,38 €

POUR TOUTE QUESTION :
inscriptionrestau@departement77.fr

Département de Seine-et-Marne - Novembre 2025